



2016-02-014-DR/FIN

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

nomenclature: 7.1.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2015 - COMMUNE

L'an deux mille seize, le onze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

ABSENTS

Mme BAULON, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 31



2016-02-014-DR/FIN - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2015 - COMMUNE

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le Conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser)
- le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le conseil municipal inscrit également au budget la prévision d'affectation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-29 et L2311-5 (alinéa 4),

Vu l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) pour reporter de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur,

Considérant la fiche de calcul du résultat prévisionnel,

Considérant les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015,

Considérant la balance réglementaire des Comptes du Grand Livre comptable,

DELIBERE

CONSTATE les résultats de l'exercice 2015 :

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 1 - colonne 2)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	19 046 682,82	21 287 517,21	+ 2 240 834,39
	Résultats antérieurs (2014) reportés (ligne 002 du BP 2015)		5 201,90	+ 5 201,90
	Résultat à affecter	=		+ 2 246 036,29



		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 1 - colonne 2)
Section investissement	Résultats propres à l'exercice 2015	4 007 280,92	5 317 816,94	+ 1 310 536,02
	Solde antérieur (2014) reporté (ligne 001 du BP 2015)	1 865 769,27		- 1 865 769,27
	Solde global d'exécution	=		- 555 233,25
Restes à réaliser au 31/12/2015	Fonctionnement			
	Investissement	494 100		- 494 100
Résultats cumulés 2015 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		25 413 833,01	26 610 536,05	+ 1 196 703,04
Reprise anticipée 2015	Prévision d'affectation en réserves (invest. 1068)	=		+ 2 240 000
	Report en fonctionnement en 002 en recettes	=		+ 6 036,29

DECIDE la reprise par anticipation du résultat suivant :

	Montants
Résultat global de la section de fonctionnement 2015	2 246 036,29
Besoin de financement de la section investissement 2016 estimé	2 240 000,00
Reprise anticipée (report en fonctionnement 002 à inscrire au BP 2016)	6 036,29

Vote: 31

Pour: 29

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 12 février 2016

Le Maire

